



COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 JUIN 2009

L'an deux mille NEUF, le huit juin à dix huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Castets, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à LINXE, sous la présidence de Monsieur Gérard SUBSOL.

Etaient présents : Gérard SUBSOL, Jean-Pierre BEGUERY, Jean-Paul DEZES, Marc DE RYCKE, Joseph-Jean LABADIE, François BELLARD, Marie MARTINEZ, Jacques COUSSAU, Jean-Louis BARRIERE, Michel DARREMONT, Isabelle COURREGELONGUE, Michel DAGREOU, Albert TONNEAU, Nicole DARRICAU, Luc LECONTE, Max LAFORIE, François PEHAU, Gérard NAPIAS, Bertrand PUYO, Pierre BORDES, Gilles DUCOUT, Christian VIGNES, Michel BADET, Pierre INDA, Jean-Claude DUPEY, Béatrice MORA, Bernard VARLET, Alain TRONCHE, Jean-Jacques LEBLOND, Bernard TRAMBOUZE, Karine DASQUET, Nathalie CAMOUGRAND, Evelyne DARMAILLACQ.

Absents excusés : Ginou LAFITTE.

Secrétaire de séance : Albert TONNEAU.

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34

Nombre de membres présents : 33

Le compte rendu du précédent conseil communautaire ne soulève pas d'observation et il est approuvé à l'unanimité.

Acte du Président au titre de la délégation donnée en application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales :

- Décision concernant le résultat du concours de blog, le 22 avril 2009 :
 - 1^{er} prix et prix spécial du jury : LIT ET MIXE SAUVETAGE COTIER
 - 2^{ème} prix : LES RANDONNEURS LEONNAIS
 - 3^{ème} prix aequo : LANDESPORTNATURE et ACLR JUNIORS ;

- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la zone communautaire du Percq.
 - SCP Jean-Louis BARRERE, géomètre, mandataire de l'équipe.
 - CREHAM, urbaniste paysagiste
 - ETEN environnement

- Arrêté de délégation de signature à Madame DELAUNAY concernant :
 - La signature des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses communautaires jusqu'à 7.500 € ;
 - La signature des factures attestant le service fait ;
 - La signature des notifications de rejet des marchés ;

- La signature des courriers et actes administratifs de gestion courante ;
- La signature des actes de gestion du personnel ;

INFORMATIONS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Recrutement d'un animateur territorial par mutation à compter du 1^{er} septembre 2009 : Jérémie LOUVETZ.

FINANCES :

1. Attribution de fonds de concours à la commune de TALLER

Le Président expose à l'assemblée la demande de fonds de concours de la commune de TALLER, pour les projets suivants :

Construction de vestiaires sportifs : 42.500 €

Enfouissement de réseaux électriques- traversée de bourgs : 37.500 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote l'attribution de fonds de concours à TALLER pour un montant total de 80.000 €.

URBANISME / PATRIMOINE :

2. Avis sur la 5^{ème} révision simplifiée du POS de CASTETS

Le maire de CASTETS sollicite l'avis du conseil communautaire sur la 5^{ème} révision du POS de CASTETS, qui porte sur un terrain de 75ha, situé au sud-ouest de CASTETS, lieu-dit « Estounac Bielh » actuellement classé en zone NC et à transformer en zone IINAc : zone destinée à recevoir des activités de production d'électricité.

Le dossier est disponible à la consultation en mairie de CASTETS et à la communauté de communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à la 5^{ème} révision du POS de CASTETS.

3. Mise à disposition de la route du Percq.

Après l'avis favorable de la commission voirie et du bureau communautaire, le Président propose à l'assemblée d'accepter la mise à disposition de la voie communale du PERCQ à LINXE, dans la voirie communautaire.

Monsieur BELLARD évoque les critères de l'intérêt communautaire et dit que la desserte de la future zone intercommunale détermine l'intérêt communautaire, mais il n'en est pas de même pour l'usine DARBO.

Le Président demande l'avis de la commission voirie, qui était favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité : 28 pour, 1 abstention (Joseph-Jean LABADIE) et 3 contre (Jean-Paul DEZES, Jean-Pierre BEGUERY et Marc RE RYCKE), accepte la mise à disposition de la route du Percq (530m) dans la voirie communautaire.

4. Vente de terrain à la commune de CASTETS.

A la demande de la commune de CASTETS, le Président propose de vendre une partie de la parcelle M 1289 située face au rond-point de la mairie, pour une contenance de 44 m² et pour partie section M 222 pour une contenance de 6m² pour un prix de 30€ le m², soit un total de 1.500€. Les frais de bornage seront à la charge de la mairie.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la vente à la commune de CASTETS de 50 m² pour 1.500€.

5. Terrain des gens du voyage à LIT ET MIXE : annulation de la mise à disposition à la communauté de communes.

Le Président rappelle la délibération du 14 avril 2004, mettant un terrain de la commune de LIT ET MIXE à disposition de la communauté de communes COTE LANDES NATURE, pour y aménager l'aire d'accueil des gens du voyage.

Considérant que l'annulation du PLU de LIT ET MIXE compromet l'installation de cet aménagement sur ce terrain Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de mettre fin à cette mise à disposition à la date de la présente délibération, et dit que la valeur à ce jour soit la même que la valeur de mise à disposition, puisse qu'aucun travaux ni aménagement n'y a été réalisés.

Les directeurs généraux des services et le comptable des deux collectivités sont chargés de l'exécution comptable de la délibération.

Monsieur LABADIE évoque la prochaine réunion sur ce sujet à la Préfecture des LANDES et demande les instructions du conseil. La réponse est qu'il convient de rentrer en concertation avec les gens du voyage pour déterminer un terrain qui leur convient.

AFFAIRES GENERALES :

6. Dossier de prise en charge des biens non assurables dégradés par la tempête.

Le Président rappelle la circulaire préfectorale du 6 février 2009 relative à la prise en charge des dégâts occasionnés par la tempête KLAUS sur les biens non assurables. Un dossier de subvention doit être accompagné d'une délibération.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de présenter le dossier concernant : la voirie (sécurisation des bas-côtés et des routes), la piste cyclable du VIGNAC (dégagement et sécurisation des bas-côtés) et parc et

jardins : travaux annexes, et panneau d'entrée d'agglomération, route de Mimizan à ST JULIEN EN BORN et demande une subvention de 80% de 17.810,60€, soit : 14.248,48 €.

7. Remplacement de Monsieur BAPTISTE au SITCOM Côte Sud des Landes.

Suite à la démission de Monsieur BAPTISTE du conseil municipal de VIELLE ST GIRONS, le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Laurent MEIRANESIO délégué représentant la commune de VIELLE ST GIRONS au SITCOM Côte Sud des Landes.

8. Participation par le RAM aux spectacles d'Itinéraires des Mots-bis.

Le Président expose à l'assemblée que le RAM participe à une activité « bébé-lecteurs » auprès des bibliothèques de LINXE et de ST JULIEN EN BORN. A cette occasion le RAM va participer aux deux spectacles organisés dans le cadre de l'opération « Itinéraire des mots-bis » par le Conseil général des LANDES.

Il est proposé au conseil communautaire de participer financièrement à ces spectacles.

Le coût total étant de 514€ par spectacles, pris en charge pour moitié par le Conseil général, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de prendre en charge 100€, soit au total 200€ pour les deux spectacles, le solde étant payé par les communes concernées.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention avec le Conseil Général des LANDES.

LOGEMENT :

9. Groupe de pilotage de l'OPAH opération programmée de l'amélioration de l'habitat.

Le Président rappelle que le PLH a fait l'objet d'un examen favorable par le comité régional de l'habitat à BORDEAUX. Il a été demandé par les services de l'Etat que l'OPAH, opération programmée de l'amélioration de l'habitat soit réalisée conjointement avec celle de la communauté de communes de MIMIZAN.

Il convient donc de nommer les personnes qui siègeront au comité de pilotage de l'OPAH :

Le Président Gérard SUBSOL ainsi que le responsable de la commission solidarité Albert TONNEAU font partie de ce comité de pilotage.

4 autres membres sont prévus : le conseil communautaire, après en voir délibéré et à la majorité, 32 pour et 1 abstention (Joseph-Jean LABADIE), procède à la désignation des membres suivants :

Jean-Jacques LEBOND, Gilles DUCOUT, Joseph-Jean LABADIE et Gérard NAPIAS.

10. OPAH : consultation infructueuse : reprise de la consultation.

Le Président expose que la consultation relative à l'OPAH est infructueuse. La proposition est de 26.000€ pour une inscription budgétaire de 20.000 €. Le conseil communautaire accepte la reprise de la consultation jusqu'au 29 juin 2009.

TRAVAUX :

11. Approbation de l'APD

Le Président expose qu'avec l'avis favorable de la commission travaux, il propose de valider l'APD concernant la réalisation du siège de la communauté de communes. L'APD prévoit 15 lots pour un montant de 1.130.400€ HT. Le dossier est disponible à la consultation à la communauté de communes. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide l'Avant Projet détaillé tel que décrit ci-dessus.

12. Dépôt du permis de construire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorise le Président à déposer le permis de construire du siège de la communauté de communes sur la base de l'APD validé.

TOURISME :

13. Défraiement d'une stagiaire en BTS TOURISME

Le Président expose que la communauté de communes a accueilli une stagiaire en BTS tourisme qui a réalisé le rallye patrimonial mis en place lors du printemps des LANDES. Compte tenu de la très bonne implication de ce personnel dans son travail et de la réussite du rallye, avec l'avis favorable de la commission tourisme, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte de verser un défraiement de 300€ à cette stagiaire.

14. Convention réglementant la vente par les offices de tourisme des cartes de sentiers de randonnée et pistes cyclables de COTE LANDES NATURE.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide la convention reliant les offices de tourisme à COTE LANDES NATURE et concernant la vente de la carte des sentiers de randonnée et de pistes cyclables du canton et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

15. Demande de défrichement :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Président à solliciter une demande de défrichement concernant le terrain destiné à accueillir la zone d'activités intercommunale à LINXE, superficie de 7ha 99ca et 26a.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur TRAMBOUZE, Maire de VIELLE ST GIRONS informe le conseil communautaire que la SEPANSO a déposé un recours devant le Tribunal administratif de PAU concernant la dernière révision du POS qui porte sur l'extension des terrains de l'usine DRT.

Les maires font part de leurs expériences et recommande de confier le dossier à un avocat spécialisé pour représenter au mieux la commune.

Aucune autre question diverse n'étant posée, la séance du conseil communautaire est levée à 20h.

Le Président,
Gérard SUBSOL

